



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DE LA GUADELOUPE (DEAL)

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE - SITA ESPERANCE à SAINTE-ROSE

Séance du mardi 6 décembre 2011

Le mardi 6 décembre 2011 à 9 h 30, au siège de la société SITA ESPERANCE, s'est tenue la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée par la société SITA ESPERANCE, sous la présidence de M. Philippe JAUMOILLIE, secrétaire général de la préfecture.

Etaient présents :

Collège 1 – représentants les services de l'Etat

M. Didier RENARD, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/RED)
M. Louis REDAUD, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/MDD)
M. Philippe VELAYANDON, Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)

Collège 2 – collectivités territoriales

Conseil régional : Aucun représentant
Conseil général : Aucun représentant
Communauté de communes du Nord Basse-Terre : Aucun représentant

Collège 3 – association de protection de l'environnement

M. Fortuné GUIOUGOU, association LE GAIA
Nord Basse-Terre environnement : Aucun représentant
URAPEG : Aucun représentant

Collège 4 – Exploitants

M. Olivier DUFAUX, société SITA ESPERANCE
M. Reynald SIRACUSE, société SITA ESPERANCE
M. Didier IMBERT, société SITA ESPERANCE

Etait excusée

Collège 1 – représentants les services de l'Etat

Mme Nezha LEFTAH-MARIE, ARS

Assistaient à la réunion :

M. Nicolas LAPENNE, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/RED)
M. David PONCET, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/RED)
Mlle Nathalie BOURJAC, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/RED)
M. Cyril LACOMBE, société SITA ESPERANCE
Mme Florence ESPIET, société SITA ESPERANCE
Mme Cindy LOQUES, société SITA ESPERANCE
Mme Jacqueline BALOURD, bureau des relations administratives de la préfecture
Mme Annie JULIANUS, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/RED)
Mme Annick DUNOYER, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/RED)

L'exploitant de la société SITA ESPERANCE invite les membres de la CLIS à visiter le site.

M. JAUMOILLIE ouvre la séance en excusant Monsieur le préfet qui n'a pu être présent à cette commission. A l'issue de cette présentation, aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2010 est approuvé à l'unanimité.

1 – Bilan des activités 2010

Présentation générale

M. SYRACUSE présente la société SITA ESPERANCE qui a été autorisée suivant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 10 avril 2008 avec une mise en fonctionnement en 2009. Un arrêté complémentaire a été notifié en octobre 2011. Il permet principalement d'actualiser certains aspects de l'arrêté préfectoral d'autorisation, notamment le suivi RSDE.

Le site est autorisé pour un tonnage de 150 000 t/an en moyenne avec un maximum de 300 000 t pour une durée de 20 ans à laquelle s'ajoute une durée de 30 ans appelée la période de suivi post-exploitation.

Les activités du site sont composées d'une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) et d'une plate-forme de tri des encombrants et des déchets industriels non valorisables. Les déchets non revalorisables sont redirigés vers l'installation de stockage.

Le site est certifié ISO 14001 qui est un engagement de progrès et d'amélioration continue dans le domaine de l'environnement.

Les actions

Mme ESPIET décrit les actions finalisées parmi lesquelles la prévention des odeurs avec la mise en place des canons anti-odeurs et des rampes de pulvérisation de produits masquants. Les aménagements d'accueil sont terminés en intégrant des aménagements paysagers de part et d'autre du site.

Les déchets

Mme ESPIET rappelle la répartition en tonnage des déchets valorisables ; en 2010 : 8 756 t de déchets entrants contre 8 886 t en 2011. Les déchets sortants représentent en 2010 : 2 267 t contre 1 967 t en 2011.

Types de déchets

A la question de M. REDAUD sur le type de déchets radioactifs susceptibles d'être retrouvés sur le site, Mme ESPIET répond que ce sont principalement les couches culottes de personnes faisant l'objet d'un traitement radiothérapeutique.

M. SYRACUSE précise que les déchets non radioactifs (couches culottes, radiographies) ne sont pas interdits sur le site. Dès que le portique se déclenche, une procédure particulière est appliquée avec l'identification du déchet ; dans l'attente de sa décroissance naturelle (notamment les traitements à base d'iode 131 dont la période radioactive est très faible), le déchet est ensuite repassé au niveau du pont bascule. A chaque déclenchement, l'inspection des installations classées est informée. Toutefois, aucun déclenchement de balise n'a été répertorié depuis l'ouverture du site.

M. GUIGUOU demande si les détecteurs se sont déclenchés lors du passage du nuage contenant des particules radioactives suite à l'explosion de la centrale nucléaire japonaise.

Mme ESPIET indique qu'aucun détecteur n'a été déclenché.

M. RENARD souhaite savoir à combien se situe le seuil de déclenchement.

Mme ESPIET répond que le seuil est de trois fois le bruit de fond. Elle ajoute que lors du passage du nuage, aucun impact n'a été détecté.

M. REDAUD demande si des moyens sont mis en oeuvre pour détecter les métaux dangereux

Mme ESPIET souligne que la détection se fait aussi bien manuellement que mécaniquement. L'affinage se fait en manuel. Des bacs spécifiques sont prévus pour récupérer les déchets dangereux (aérosols, peintures, piles, emballages souillés, batteries, huiles) et sont récupérés par une société spécialisée. Ces bacs sont mis en sécurité dans un conteneur.

Origine des déchets

M. REDAUD souhaite savoir si la société SITA connaît la source des déchets dangereux (par exemple les huiles usagées) étant entendu qu'une filière existe.

Mme ESPIET répond que la société SITA reçoit essentiellement des encombrants qui sont collectés soit dans des bennes soit sur le bord des routes. Pour tous les déchets non autorisés, une procédure est également mise en place ; une information est faite au producteur.

Prévention des odeurs

M. REDAUD demande où sont placés les canons anti-odeurs.

M. SYRACUSE répond que les rampes anti-odeurs entourent la zone de stockage. Ces structures sont mobiles et peuvent être déplacées autant que de besoin.

M. le secrétaire général demande si les habitants proches de l'exploitation se plaignent des odeurs.

Traitement des doléances des riverains

Mme ESPIET signale qu'en 2010, des plaintes ont effectivement été enregistrées concernant des odeurs sur la zone de Nogent.

M. GUIOUGOU ajoute qu'il se souvient avoir eu connaissance d'un riverain qui régulièrement se plaignait en 2010 d'odeurs se situant au nord-est de l'exploitation.

Mme ESPIET confirme que ces odeurs ont bien été identifiées. Elles provenaient du bassin de lixiviats et une rampe de pulvérisation contenant des parfums à base d'huiles essentielles spécialement adaptées a été mise en place le long de ce bassin.

Sécurité

S'agissant de la réalisation d'exercice de simulation d'urgence, Mme LOQUES précise que la société SITA travaille en étroite collaboration avec le SDIS.

A la question de M. RENARD sur les départs de feu, M. LACOMBE répond qu'il y a eu en 2009 un départ de feu sur la zone de tri. Les fusées de détresse se sont déclenchées et les habitants les confondaient avec un départ de feu. Depuis cette épisode, aucun départ de feu n'a été signalé.

Voiries d'accès au site

M. le secrétaire général demande si une réunion en mairie est prévue s'agissant de la voirie.

M. SYRACUSE précise que la route d'accès est de la compétence du conseil régional. Le dossier a été déposé officiellement il y a plusieurs mois. Le conseil régional doit prochainement en commencer l'instruction.

Suivi des eaux internes

S'agissant du suivi des eaux souterraines et des types d'analyses à réaliser, M. RENARD indique qu'un laboratoire en phase d'installation serait susceptible d'effectuer à terme des analyses localement notamment les RSDE.

A la remarque de M. GUIOUGOU sur l'absence de nappes phréatiques en Basse-Terre, Mme ESPIET confirme qu'il s'agit de lentilles aquifères qui communiquent les unes avec les autres. Un réseau piézométrique est mis en place sur le site.

M. SYRACUSE ajoute que le site est équipé de deux stations météorologiques : la première, au niveau du pont bascule et la seconde, au niveau de la zone technique. Un suivi météorologique permet de faire un bilan annuel des vents, pluviométrie, etc.

Perspectives

S'agissant du projet de ferme photovoltaïque, M. RENARD demande s'il s'agit de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

M. DUFAUX précise qu'il s'agit bien de ce projet qui porte sur 6 MW.

M. GUIOUGOU regrette être le seul représentant du collège des associations. Il distingue tout d'abord le service de la préfecture et le fonctionnement de la société SITA. Il indique que lors de la séance du 30 janvier 2010, il

avait été prévu un site FTP dédié pour consulter les documents et regrette que ces documents n'aient pas été transmis. Il réitère sa demande d'avoir un espace de téléchargement pour obtenir les informations.

M. le secrétaire général répond que la CLIS est une instance institutionnelle prévue par les textes. Elle est chargée de donner des informations mais c'est aussi et surtout une commission de surveillance. A ce titre, les services de l'Etat assurent d'une part cette surveillance dans le cadre du suivi des installations classées, et d'autre part dans le cadre de l'évolution de cette activité. Les collectivités locales et les différentes associations apportent elles aussi leur concours. C'est dans le cadre de cette CLIS que les informations sont fournies. Toutefois, l'accès aux documents évoqués relève des services de la préfecture.

M. DUFAUX rappelle que le rapport annuel d'activité pourra être transmis ainsi que le procès-verbal de la CLIS.

M. SYRACUSE s'engage à transmettre aux membres de la CLIS l'ensemble des documents sous CD.

M. GUIOUGOU soulève un deuxième point sur les chiffres donnés concernant les déchets valorisables et non valorisables. Tout ce qui est valorisable ne représente que 15 %.

M. SYRACUSE répond que l'objectif du centre de stockage est le traitement de déchets non valorisables. Il est évident que les déchets valorisables sont dirigés vers des outils spécialisés dans le tri de déchets valorisables.

M. DUFAUX précise que le projet de la déchèterie est en cours avec la communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre.

Sur le troisième point soulevé par M. GUIOUGOU sur le traitement mécano-biologique qui avait déjà été évoqué lors de la précédente CLIS, il fait remarquer que cette étude a été reportée en 2013.

M. DUFAUX précise que l'étude du traitement mécano-biologique est très délicat à réaliser. L'un des critères importants à prendre en compte est le taux d'humidité et en fonction de ce taux d'humidité, le dimensionnement de l'outil peut être remis en question. Les phases d'études ont été finalisées en terme d'études d'impact où le process est défini. Ceci s'avère très délicat car coûteux en terme d'investissement. Par ailleurs, en fonction du MODECOM (Méthode de caractérisation des ordures ménagères) connu en Guadeloupe, il est difficile d'avoir une connaissance de la typologie des déchets.

M. PONCET précise à cet effet qu'une étude MODECOM est en cours par l'ADEME.

Le quatrième point évoqué par M. GUIOUGOU est l'étude menée sur le biogaz, il se demande si l'on tend vers une solution des déchets permettant la valorisation du biogaz en quantité plus importante.

M. DUFAUX répond qu'en Guadeloupe les déchets sont fortement organiques. Dans la mesure où on arriverait à faire de la valorisation en amont au travers des collectes sélectives, il restera une part résiduelle du biogaz entre 35 et 45 % du gisement. L'enjeu de l'étude par rapport à la typologie des déchets rentrants c'est de se projeter dans l'avenir pour savoir comment faire de l'énergie renouvelable.

M. RENARD ajoute que la valorisation énergétique est considérée par le ministère de l'écologie comme une valorisation de déchets.

M. SYRACUSE rejoint M. DUFAUX sur ce point et précise que la collecte sélective mise en place par les communes devrait changer les habitudes de chacun. Même si la part de déchets fermentescibles diminue, la quantité de déchets sur l'installation permettra d'avoir une quantité suffisante de biogaz pour permettre un système de valorisation.

Sur la relation entre la commune et la société SITA, M. GUIOUGOU rappelle le projet de port avec un terre-plein de 5 000 m² qui était à l'étude et souhaiterait savoir s'il est prévu de recevoir des déchets à partir de cette structure.

M. DUFAUX répond que lors de cette réunion publique organisée en mairie il s'est engagé qu'il n'y aurait pas de déchets qui passerait par le port de Sainte-Rose.

M. le secrétaire général précise que la question du transport de déchets par barge ne devrait pas être tabou et qu'une véritable question de société se posait.

M. PONCET signale que la question a été posée dans le cadre de l'observatoire régional des transports régi par la DEAL et l'ADEME où des spécialistes ont été mandatés.

M. REDAUD demande s'il est prévu un rapport d'activité pour l'année 2011.

M. SYRACUSE précise que c'est une obligation réglementaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
Le président,

Philippe JAUMOUILLIÉ